



Conseil de saison

Après une période où les températures étaient élevées pour la saison, le froid, lorsqu'il n'a pas fait de dégât, a ralenti la pousse des végétaux, défavorise la reprise des plants tant en plein champ que sous les tunnels. Les sols froids bloquent le développement racinaire et perturbent l'alimentation minérale ; ils favorisent le développement de champignons du sol. Cependant, la luminosité est bonne, il faut veiller à écarter les plants dès que les feuilles se touchent pour éviter qu'ils ne filent. La remontée des températures et l'allongement des jours contribueront à améliorer la situation et à une reprise de la végétation. Cependant les ETP augmenteront, il faudra donc rester vigilant et faire des arrosages réguliers afin de garder un bulbe humide. Les coups de chaleur (forte lumière et températures élevées) sous abri peuvent arriver vite : ouvrir les abris et / ou bassiner et fermer le soir. Le paillage des sols avec de la paille ralentit le réchauffement du sol. Il faut en tenir compte.

Surveiller les températures : les thermomètres (mini - maxi et sol) sont de bons indicateurs. Il sera nécessaire de rester vigilant au niveau des maladies (plein champ et tunnels) ainsi que des ravageurs dans les tunnels.

Aérer les tunnels en tenant compte de l'orientation du vent afin de ne pas stresser les plantes.

Contacts

AIL

Rouille : Les conditions optimales pour l'infestation sont une température de 15°C associée à 100 % d'humidité pendant 4 heures. L'agent pathogène est actif entre 10 et 24°C, avec un optimum de développement à 18°C. La durée d'incubation est de 20 jours. Une pluie violente, la sécheresse et les rayons ultraviolets sont défavorables à la propagation de la maladie. Elle démarre par foyers.

Surveiller l'apparition des premières tâches. En raison de la quasi-absence de traitements curatifs efficaces, il sera nécessaire de respecter une bonne rotation privilégier les rotations longues, de contrôler la présence d'allium sauvages qui sont souvent porteurs d'inoculum, d'éviter des densités élevées et les excès de fumure ainsi que de limiter la présence d'adventices.

Chambre d'Agriculture 82
Sylvie Bochu Port. : 06.08.41.68.68

Chambre d'Agriculture 47*
Cécile Delamarre Port. : 06.08.22.99.14

Chambre d'Agriculture 31
Laurence Espagnacq Port. 06.74.05.27.49.62
Valérie Ginoux Port. 06 88 87 49 78

Chambre d'Agriculture 31/81
Anaïs Huillet Port. : 06.32.38.87.12

Chambre d'Agriculture 65
Thierry Massias Port. : 06.07.70.61.58

EFFET THERMIQUE DES PAILLAGES

Exemples : Témoin (plein champ)	Gains de températures en plein champ sous bâches par rapport au témoin				
Pas de paillage	P17	PE500	PE500/P17	PE500/ PE500 neuf	PE500/ PE500 usagé
7,9°C	+ 0,5	+1,1	+ 3,2	+3,5	+4,5

A noter : des sols humides ont une meilleure capacité thermique que des sols secs => bien irriguer les cultures déjà dans la matinée.

LES EXIGEANCES EN TEMPERATURES DE QUELQUES PLANTES

Légumes	Arrêt de croissance	Résistance au froid jusqu'à :
Aubergine	10°C	-/+ 0°C (ne tolère aucun gel)
Poivron	8°C	-/+ 0°C (ne tolère aucun gel)
Tomate	9°C	-2°C
Pomme de terre (feuillage)	7°C	-2°C
Céleri	5°C	-/+ 0°C (ne tolère aucun gel)
Pois - feuillage - fruit	-5°C -/+ 0°C (ne tolère aucun gel)	
Haricot	10°C	-/+ 0°C (ne tolère aucun gel)
Courgette	5°C	-/+ 0°C (ne tolère aucun gel)
Concombre	15 °C	-/+ 0°C (ne tolère aucun gel)
Laitue	4°C	! Selon variété entre 0°C et -5°C => ne prenez pas de risque.

Ces données sont indicatives ! La résistance au froid indiquée n'est valable que si les températures basses ne persistent pas. Plus la période avec des températures basses est longue, plus les dégâts seront importants. Le stade des plantes impacte également la sensibilité des plantes au gel : plus on s'approche de la maturité, plus la plante sera sensible.

Veiller surtout sur les jeunes semis, sur les cultures d'été sous abri particulièrement sensibles, et bien sur, sur des plantes en fleur comme les fraises.

DEROGATIONS SEMENCES BIOLOGIQUES

Comme vous le savez, la **carotte nantaise orange** et le **radis rond rouge** sont classés en "Hors Dérogation" sur un échancier progressif : https://api.semences-biologiques.org/files/statuts_d%C3%A9rogatoires_%20juillet2020.pdf

!Attention! : le tableau n'a pas encore été mis à jour pour le radis, suite à la décision du CNAB de septembre 2020

Progressif :

Echéancier fixé pour atteindre progressivement 100% de semences biologiques, la part non biologique devant faire l'objet d'une dérogation exceptionnelle.

Espèce	2020	2021	2022	2023	2024
Carotte	50 %	75 %	100 %	100 %	100 %
Radis	33 %	66 %	100 %	100 %	100 %
Luzerne	-	25 %	50 %	75 %	100 %

[Ce défaut de mise à jour du tableau sur le site www.semences-biologiques.org a été signalé à l'INAO](http://www.semences-biologiques.org)

Suite à des difficultés d'approvisionnement en semences bio pour 2021 en carotte nantaise orange et radis rond rouge, des demandes de dérogations exceptionnelles peuvent être saisies sur le site semences-biologiques.org sous condition de non disponibilité de la variété/espèce souhaitée. Si tel est le cas, l'utilisation de semences non traitées doit nécessairement faire l'objet d'une demande de dérogation pour être validée par l'OC. L'utilisation de ces semences dérogées n'est autorisée qu'après accord donné par l'OC. **Il s'agit là d'une année exceptionnelle concernant ce motif de dérogation.**

MELON

Les gels des 7 et 9 avril, sauf cas exceptionnels, ont peu impacté les plantations. Les reprises sont correctes. Il faut laisser se développer les plants correctement. Par contre le gel du 13 avril a plus impacté les plantations récentes d'une semaine à peine : feuilles gelées, et certains plants sont également gelés. Même lorsque le bouton germinatif n'est pas atteint, les plants sont fragilisés.

Pour les cultures sous couvertures temporaires, il faudra penser à réaliser les premières aérations dès l'apparition des premières fleurs femelles. Les aérations se font de façon progressive.

Attention! bien observer les plants avant toutes les plantations. Du puceron peut être observé.

Penser à couvrir les plantes jusqu'aux plantations de mi-mai avec du plastique au moins tout le mois d'avril. Les bâches agro-textiles ne sont à envisager qu'à partir de conditions climatiques clémentes.

CONCOMBRE : PLANTATION ET REPRISE

La plantation du concombre sous abris froids ne doit pas être réalisée trop précocement sous peine de favoriser une reprise difficile. Sous notre climat il est conseillé d'attendre le 15 avril voire le 1 mai en situation topographique défavorable (fond de vallon, ombre matinale tardive).

Il est important de rappeler que :

-la culture de concombre ne supporte pas les écarts importants de température entre le jour et la nuit,

-la plantation doit être réalisée dans un sol suffisamment réchauffé ($T^{\circ}\text{sol} > 18^{\circ}\text{C}$),

-les plants ne doivent pas être trop enterrés (mottes enterrées au 2/3, maximum au niveau du haut de la motte). Il ne faut en aucun cas enterrer le collet : risque de retard de croissance, de maladie cryptogamique (pythium).

-la vitesse de reprise et de développement de départ conditionnent fortement la production de la culture. Plus les conditions de reprise seront difficiles au départ, plus le rendement sera impacté négativement.

Ni trop tôt ni trop tard, le concombre doit être implanté à la période adéquate. Savoir attendre une semaine ou quinze jours de plus peut être ici un gage de réussite... ce qui n'est pas vrai pour toutes les cultures !

ERADICOAT

La société CERTIS transmet l'erratum ci - dessous et certifie que l'ERADICOAT est bien utilisable en AB :

ERADICOAT® AMM n°2160114 est bien Utilisable en Agriculture Biologique

Nous vous faisons part dans notre courrier du 10 mars 2021 que le process de fabrication de notre solution ERADICOAT® intégrait désormais une phase de rayonnement ionisant entraînant de fait la perte de l'autorisation de l'utilisation en Agriculture Biologique selon le Règlement (UE) n°2018/848 pour les nouvelles productions. Si cette approche est correcte d'un point de vue international, elle est un peu différente au niveau Européen.

Ainsi, le traitement par rayonnement ionisant d'un intrant, tel que c'est le cas pour notre produit ERADICOAT®, n'entraîne pas la perte de l'utilisation en Agriculture Biologique au niveau Européen.

ERADICOAT® (AMM n°2160114) est donc Utilisable en Agriculture Biologique selon le Règlement (UE) n°2018/848 pour l'ensemble de ses productions (y compris celles de 2021 et celles à venir) et a été vérifié par Ecocert.

DEROGATION POUR L'UTILISATION DU FLIPPER

Le Flipper est un produit phytosanitaire autorisé en AB sur Tomate contre acariens, aleurodes pucerons et sur Melon contre thrips. Il est également autorisé sur Fraisier et framboisier contre acariens et pucerons. Il a reçu une dérogation du 1^{er} avril au 30 juillet pour être utilisé sur

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose Spécialité Commerciale / Ha	DAR	Observations	Délai de rentrée	ZNT	Clé Tox	Phrases de risques
FLIPPER	Sel de potassium	10 l/ha	3j	5 appl maximum du stade BBCH 11 à 49 pour le chou fleur et le chou brocoli 5 appl maximum du stade BBCH 11 à 89 pour épinard, haricot et pois écosés frais ou non écosés, asperge, céleri branche, melon, poivron	24h	20 m Avec DVP de 20 m	H315,H319,H335, H412	

DESEQUILIBRES PHYSIOLOGIQUES

- Décolorations sur plantes. Nous constatons des décolorations sur les plantes notamment les vieilles feuilles. Ces décolorations, souvent, correspondent à des réactions physiologiques et notamment des carences alimentaires ou des désordres nutritionnels qui sont induits par les conditions météorologiques (froid, écarts importants des températures) combiné avec un système racinaire peu développé dans l'immédiat. Une fois que les conditions météo seront meilleures et que les racines seront plus implantées cela devrait s'estomper.



Décoloration vieilles feuilles aubergine.



Rougisement face inférieure feuille tomate

Courgettes sous chenilles: ne pas hésiter à aérer en journée pour d'une part diminuer les risques de développement de botrytis sur fleurs et fruits, pour éviter des coulures de fleurs et d'autre part favoriser la pollinisation.



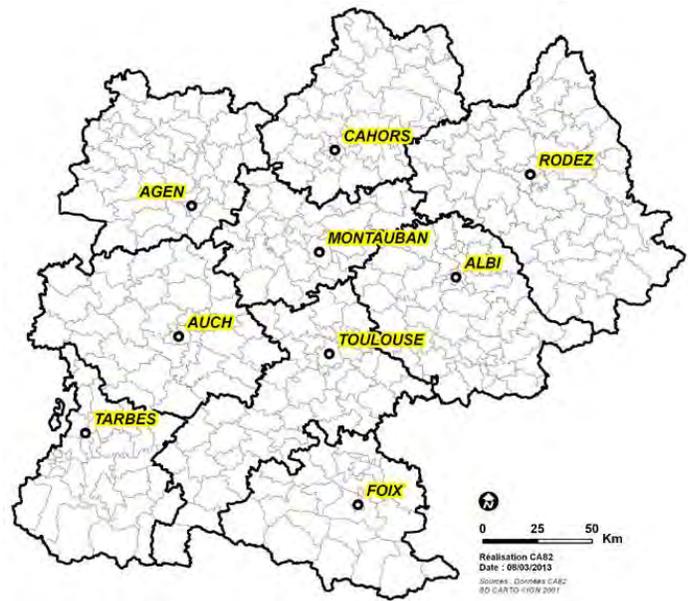
Tomates : des dégâts de gel observés dans le Gers sur des tomates non couvertes avec un P17. Prévoir de tailler, enlever les gourmands tant qu'ils sont peu développés car si présence de grosses plaies de taille cela est plus favorable au botrytis. A faire en conditions sèches.

Tomate bâchée avec P17.

Tomate non bâchée avec dégât de gel.



Photos : T.Massias, CDA 65



Ce bulletin s'appuie sur les observations réalisées par les conseillers légumes de Midi – Pyrénées et du Lot et Garonne ainsi que sur les BSV maraîchage n°2, ail n°6 et BSV melon n°2 Lorsque des méthodes alternatives sont utilisables, elles sont reprises dans les bulletins. En outre chaque destinataire du bulletin a reçu le « Guides des mesures alternatives et prophylactique en cultures légumières en Midi – Pyrénées, 2014 »




«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Laurence ESPAGNACQ, référente maraîchage/horticulture de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 47 55 96 - laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr»

32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

«La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 7 mai 2017.»

Directeur de la publication : Serge BOUOSCATEL, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.
 Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir», avec la participation de la FRAB.

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraîchage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites de :

- la DRAAF : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal-BSV>,
- La CRA Occitanie : www.occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-midi-pyrenees/

N'hésitez pas à les consulter.

Avec la participation financière de :







DPE C05 ENR 22 version du 01/01/15